



Ordonnance jaf non rendu

Par Megane

Bonjour,

Je vous écris car je suis passer au tribunal en juin 2022 et le père a un droit de visite médiatisé tout les 2 semaines mais le soucis et que je n'est pas reçu la décision du jugement ai je le droit de refuser en attendant le compte rendu de l'audience ? Et mon enfant n'a pas l'envie de le voir elle pleur

Merci de vos réponses

Par isernon

bonjour,

si vous n'avez pas le jugement, la décision n'est pas applicable.

salutations